Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500812-20260320-08126012-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Clayes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
14	13	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine
Le : 23/03/2026

L'an 2026, le 20 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Clayes, dûment convoqué le Lundi 16 Mars 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de SICOT Philippe Maire de Clayes.

Présents :
M. SICOT Philippe, Maire, Mmes : BRIAND Véronique, GALISSON Carolane, GUINARD Solenne, ROBERT Chantale, ROULLEAU Nadine, VILBOUX Émilie, MM : FOUILLET Claude, JAUNET Yvan, MENEUX Loïc, MUSSETA Jean-Christophe, NOBLANC Ewen, RENOUX Thierry

Excusé(s) : Mme BAURES Estelle

Mme GALISSON Carolane a été élu(e) secrétaire de séance

Délibération n°081-26-012
Représentation de la commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres de Territoires et Développement

Monsieur le maire rappelle que par délibération en date du 24 novembre 2006, le conseil municipal de Clayes a approuvé le traité de concession passé avec Territoires et Développement concernant l'aménagement de la ZAC des Petites Haies.

Ce traité de concession prévoit, notamment dans son article 15, que *« la commune sera représentée au sein de la commission d'appel d'offres, du jury ou de toute autre instance décisionnelle de l'aménageur appelé à intervenir dans la procédure de passation. ».*

Le conseil d'administration de Territoires et Développement fixe la composition de la commission devant désigner les prestataires intervenant pour le compte de l'opération. Elle est composée entre autres du maire ou de son représentant.

Après discussion, le conseil municipal :

- désigne Monsieur Loïc MENEUX comme représentant du Maire au sein de la commission d'appel d'offres, du jury ou de toute autre instance décisionnelle de l'aménageur appelé à intervenir dans la procédure de passation ;
- désigne Jean-Christophe MUSSETA comme représentant suppléant.

Pour copie conforme :
En mairie, le Lundi 23 Mars 2026

Le Maire
Philippe SICOT